

Dans le cas de projets de recherche et développement menés en collaboration, le PAT peut payer une partie des frais supplémentaires rattachés aux aspects internationaux du projet, c'est-à-dire les frais de déplacement des participants canadiens et les frais nécessaires pour bénéficier des compétences étrangères (par exemple, honoraires de consultants, frais de déplacement et, dans le cas d'experts étrangers travaillant au Canada, les traitements). Les traitements et prestations des participants canadiens continueront d'être payés par leurs employeurs.

Que devraient contenir les demandes?

Les demandes d'appui financier devraient avoir de quatre (4) à huit (8) pages et comporter les rubriques suivantes:

Objectifs — Quel est le résultat attendu de l'activité proposée et comment ce résultat contribuera-t-il au développement, au Canada, de produits, procédés ou services nouveaux ou améliorés?

Technologie — Décrire la technique (ou technologie) recherchée, son état actuel de développement au Canada et dans d'autres pays et son degré de disponibilité à l'étranger.

Plan de travail — Décrire les activités projetées, le calendrier établi et la répartition des tâches. Indiquer comment ces activités contribueront à la réalisation des objectifs.

Suivi — Exposer les activités de suivi prévues qui doivent amener les avantages économiques et l'avance concurrentielle attendus de l'acquisition technique recherchée et expliquer comment et dans quelle mesure la technique étrangère sera ultérieurement développée ou améliorée au Canada.

Participants — Identifier le gestionnaire qui sera directement responsable de l'activité ainsi que les participants canadiens et étrangers.

Capacités — Décrire les capacités actuelles des participants canadiens par rapport à la technique recherchée et préciser le degré de risque que peut comporter l'application de cette technique.